



poursuites judiciaire changement d'étiquettes commerce

Par **gogani**, le **24/10/2021** à **15:32**

Bonjour,

J'ai un renseignement à vous demander.

J'ai le fils d'une amie, qui a une vingtaine d'année, qui s'est fait prendre hier par un vigile en hypermarché pour un changement d'étiquette.

Il a payé la différence d'une vingtaine d'euros et il a reconnu les faits auprès de lui.

Le vigile lui a dit en partant que c'est le procureur qui décidera si il y a poursuite ou non.

La police ne s'est pas déplacée.

Ma question est de savoir si vous pensez que l'affaire va être classée sans suite, si cela se passe comme ça en général ou si le procureur poursuit généralement ce genre d'affaire. Il n'a pas de casier judiciaire.

Si poursuites il y a de la part du procureur, au bout de combien le fils de mon amie aura t il des nouvelles ? Et quelle peine et amendes il est susceptible d'avoir ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **24/10/2021** à **17:19**

Bonjour

Personne ne peut prédire, vous risquez un rappel à la loi ou un travail d'intérêt général

...Si le magasin dépose effectivement une plainte !